



FEDERATION CGT SANTE ACTION SOCIALE

ECHO des Négos n°3 du 7/07/2020 - Ségur de la Santé Pilier 1 RH Rémunérations et Carrières Personnels Non médicaux

CR synthétique de la réunion au Ministère du 7 juillet 2020 à 18h

Délégation CGT : Mireille S., Ophélie L. et Patrick B.

Le Premier Ministre, Jean Castex, a fait l'ouverture de la séance du 7 juillet 2020 en annonçant une rallonge de 1,1 milliard d'euros, permettant de combler les postes vacants, à hauteur de 7300 ETP et 8000 ETP pour le pool de remplacement. Ceci est très loin des revendications CGT en vue d'une réponse aux besoins de la population. A titre d'exemple, on estime que pour les jours placés dans les CET et des différents comptes d'heures supplémentaires, cela représente à eux seuls 50 000 ETP...

Les Ehpad sont sortis du périmètre emploi car ils feront l'objet de dispositions spécifiques dans la future Loi grand âge, avec notamment les débats sur les ratios.

Le gouvernement parle de la nécessaire attractivité dans la Fonction Publique Hospitalière mais il faut reconnaître les qualifications, la spécificité de la FPH par la reconnaissance de la pénibilité et le maintien de la catégorie active de ce secteur hyper féminin (bien souvent invisibilisé).

Les évolutions en cours de séance avec le ministre de la santé et des solidarités, Olivier Véran, après le départ du Premier Ministre :

Le tableau « financement » diffusé à l'ouverture de la discussion.

PILIER 1 – TRANSFORMER LES MÉTIERS ET REVALORISER CEUX QUI SOIGNENT :

	1 ^{ER} JUILLET 2020		7 JUILLET 2020	
MESURE SOCLE	130€ nets/mois pour les soignant·e·s et les MT et 50€/mois pour les non soignant·e·s	3,7 mds €	165€ nets/mois pour tous les personnels non médicaux	5,4 mds €
MESURES CIBLÉES (grilles)	35€ nets/mois ciblés sur les soignant·e·s (0,7 milliards €) + enveloppe ciblée (0,5 milliards €)	1,2 mds €	35€ nets /mois sur les soignant·e·s *	0,7 mds €



EDERATION CGT SANTE ACTION SOCIALE

ENGAGEMENT COLLECTIF	Intéressement collectif et accords locaux sur le temps de travail (100€ nets/mois par personnel en moyenne)	1,5 mds €	Intéressement collectif et accords locaux sur le temps de travail et renforts d'effectifs.	1,4 mds €
TOTAL		6,4 mds €		7,5 mds €

** les 35 euros évoqués n'ont pas été discutés à ce jour, c'est la résultante financière du reclassement prévu dans le projet de protocole avec comme principe le reclassement dans les nouveaux grades à l'indice supérieur ou égale, ce qui donnerait une progression moyenne de moins de 10 points par agent.e lors du reclassement pour environ 650 000 agent.e-s soignant.e-s.*

Lors des discussions sur la mesure socle, on passerait de 5,4 milliards représentant 165€ net/mois pour tou-te-s à 5,8 milliards qui représentent 175€ net/mois pour tou-te-s.

Une alternative pourrait consister à des revalorisations différenciées :

- 180€ pour les soignant.e-s FPH,
- 175€ pour les soignant.e-s du privé et les non-soignant.e-s du public et du privé.

La CGT s'est opposée à des mesures différenciées selon la profession des personnels au niveau de la revalorisation globale.

Dans cette discussion est venu s'inviter le versement des mêmes montants aux salarié.e-s du secteur lucratif. Ce secteur, qui bénéficie de mesures d'accompagnement spécifique au COVID, continue de reverser des dividendes aux actionnaires et à capitaliser en bourse !

La CGT porte, comme l'ensemble des organisations syndicales, que les revalorisations doivent être faite pour la fonction publique hospitalière et non pour le lucratif.

Le gouvernement doit contraindre le lucratif à verser le même montant aux salarié.e-s.

Notons que le gouvernement est sous pression car il semble qu'une seconde vague soit à craindre dans les prochains jours/semaines. Il ne peut se permettre un échec des négociations dans ce contexte de possible reprise de la crise sanitaire.

La réunion ouverte à 18h00 a été clôturée par le départ des syndicats de la séance avant minuit car ils ont jugé unanimement que la revalorisation salariale de 175€ nets/mois pour tou-te-s les salarié.e-s est insuffisante.

Prochaine réunion de négociation le 8 juillet à 15h00

Commentaires :

Aucune nouvelle précise des autres piliers du Ségur ne nous est donnée en séance et par ailleurs.

DOCUMENT INTERNE – NE PAS DIFFUSER



FEDERATION CGT SANTE ACTION SOCIALE

Dans les autres pays européens, des négociations salariales sont en cours. Nous ne pouvons nous contenter d'être dans la moyenne européenne car il y a un nécessaire rattrapage salarial (notamment sur les infirmier·e·s qui sont au 23^{ème} rang sur 33 des pays de l'OCDE).

A ce stade, le gouvernement entretient une forme de confusion en mêlant le public et le privé. Cela rend confuses et incertaines nombres d'annonces. Cela mord aussi sur les conditions d'organisation du dialogue social. Les termes de la négociation dans le public et le privé ne peuvent s'envisager de manière identique (notamment du fait des aides financières octroyées au privé lucratif).

Il faut des discussions spécifiques au secteur privé.

Les autres sujets du protocole n'ont pas été abordés dans le détail en séance.